



## Programme de formation

### Prévention des Risques Professionnels

## PREPARER LA MISSION DES INTERIMAIRES EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL Module 3 : Sensibilisation et évaluation des connaissances en S&ST des intérimaires



#### Nature de l'action :

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances



#### Finalité de la formation :

Informier l'intérimaire sur sa mission et ses aspects S&ST



#### Objectifs pédagogiques :

- Etre capable de définir les besoins en formation des salariés intérimaires en mission
- Etre capable de sensibiliser les salariés intérimaires aux enjeux de la prévention (humain, financiers et réglementaires)
- Etre capable d'informer les salariés intérimaires sur les risques auxquels ils sont exposés
- Etre capable d'évaluer les connaissances des salariés intérimaires en S&ST



#### Public concerné :

Permanents des agences intérimaires (chefs d'agences, commerciaux assistants, chargés de recrutement des agences intérimaires)



#### Pré requis :

Acquérir des bases en prévention à distance de l'INRS ou équivalent



#### Durée :

7h00 par participant



#### Conditions pratiques :

Une salle dans notre organisme de formation est mise à disposition. Par agence, fournir des exemplaires de mises à disposition de travailleurs temporaires



#### Evaluation des compétences :

QCM de validation des acquis

#### Programme :

- Rappel des objectifs de la formation/action
  - Présentation des points clés du PPT « Prisme Intérim »
- Description et réflexion relatives aux statistiques d'AT et MP des intérimaires
- Adéquation compétences du salarié intérimaire/mission confiée
- Exploitation d'une séquence vidéo du « Masque » Prévention intérim

- Rappels des responsabilités, des obligations et des droits de chaque acteur : - AE, EU, Intérimaire
- Engagements contractuels du salarié intérimaire et droit de retrait
- Rappels des formations obligatoires :
  - Distinctions entre Code du Travail et Recommandations CNAMTS
  - Les formations sécurité en lien avec les missions
  - Les obligations de l'EU en matière de formation à la sécurité
- La prévention des risques en mission :
  - La transmission des informations sécurité en lien avec la mission du salarié intérimaire (informations spécifiques au site, SST, incendie...).
  - Se protéger (EPI, Protections collectives).
- Les principales causes d'AT en EU :
  - Méconnaissance de l'entreprise et de l'environnement du poste de travail
  - Les changements de poste (liens entre changement de poste et AT).
- Les obligations liées à l'accueil des salariés intérimaires.
- L'évaluation des connaissances en S&ST du salarié intérimaire (moyens et méthodes : QCM...).
- QCM de validation des acquis et restitutions des résultats
- Evaluation à chaud de la session de formation

#### Moyens pédagogiques :

Films vidéo INRS, études de cas, exemples industriels. Le matériel pédagogique ( vidéo-projecteur, combiscope, rétroprojecteur...,) sont fournis par l'intervenant.

#### Effectif :

6 à 12

#### Compétence du formateur :

Intervenant en Prévention de Risques Professionnels (IPRP) agréé par la Direccte et membre du réseau IPRP de la CARSAT BFC

#### Documents de référence :

Nous consulter



DataLock

ZAC des Tourelles - 90120 Morvillars  
Tél. 03 84 56 16 23 - Fax 03 84 56 17 66  
contact@actesur.fr

**WWW.ACTESUR.FR**